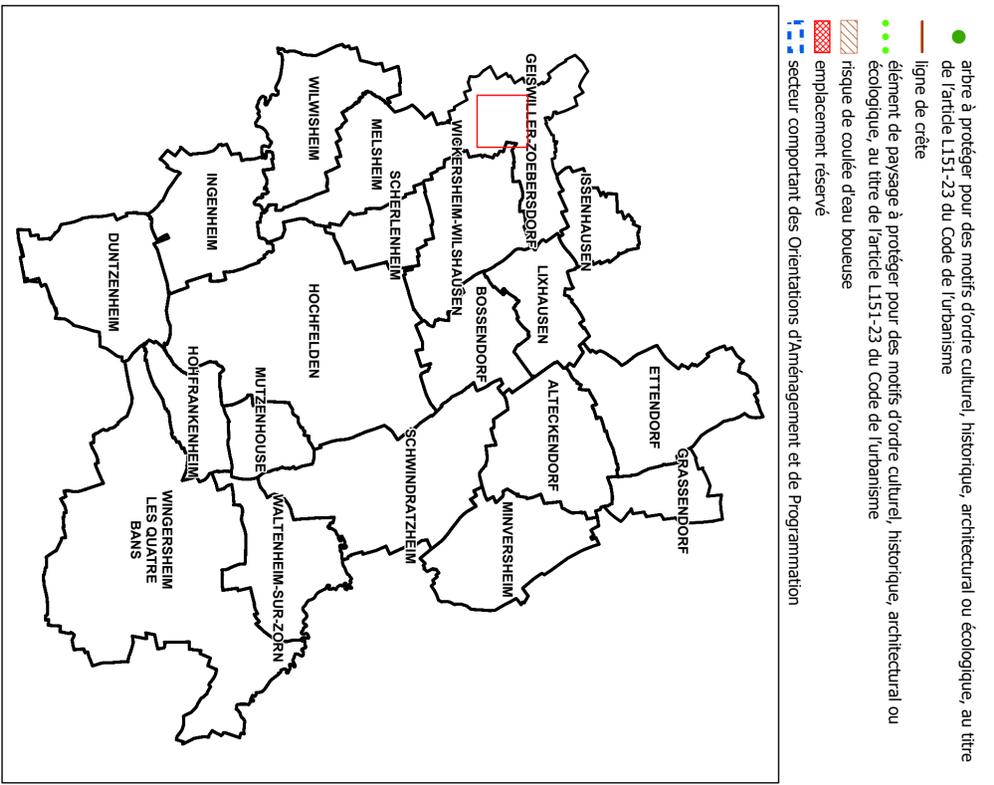


ER	Vocation	Bénéficiaire
GEI01	Ouvrage de ralentissement des coulées d'eau boueuse (20m)	SDEA
GEI02	Ouvrage de ralentissement des coulées d'eau boueuse (20m)	SDEA
GEI03	Ouvrage de ralentissement des coulées d'eau boueuse (10m)	SDEA
GEI04	Création de voie piétonne (2m)	Commune de Geiswiller-Zoebersdorf
GEI05	Création de voie piétonne (2m)	Commune de Geiswiller-Zoebersdorf
GEI06	Création d'une liaison douce (4m)	Commune de Geiswiller-Zoebersdorf



- arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- ligne de crête
- élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- ▨ risque de coulée d'eau boueuse
- ▨ emplacement réservé
- ▨ secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

maître d'ouvrage :
Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE Commune de Geiswiller Geiswiller

PLU ARRETE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du

A Hochfelden, le
M. Bernard Freund, le Président.

Document de travail
Version du 21 décembre 2018

conduite d'études :
OTE Ingénierie
Géomètre Expert ANDRES